



Département du TARN  
Arrondissement de CASTRES

**ARRETE N° AR-231030-0682  
(Commande Publique)**

**Composition de la commission d'appel d'offre en vue de la  
passation du marché de création de la ZAC " Plaine Borde  
Grande" (Art. L. 2125-1 2° du Code la Commande Publique)**

**Création de la ZAC « Plaine Borde Grande »**

Le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L2125-1-2°, L2172-1, R2162-15 à R2162-22, R2162-24, R2172-2, R2172-4, R2172-6 et R2122-6 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-200525-0025 du 25 mai 2020 relative à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Considérant qu'il appartient au Maire de la Commune, Président du jury de désigner les personnes constituant ce jury ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** Le jury est appelé à émettre un avis sur le marché de création de la ZAC « Plaine Borde Grande » ;

**Article 2.** Les 9 membres avec voix délibérative sont les suivantes :

- Le Maire (ou son représentant), Président du Jury
- Les conseillers élus de la Commission d'Appel d'Offres

<b>NOMS</b>	<b>PRENOMS</b>	
M. FÉLIGETTI	Jean-Philippe	Titulaire
M. CAPUS	Bernard	Titulaire
M. CABARET	Jean-Pierre	Titulaire
Mme MAZOUZ	Malika	Titulaire
Mme BEAUD	Valérie	Titulaire
M. OURLIAC	Alain	Suppléant
M. ALBAGNAC	Benoît	Suppléant
M. BROS	Sébastien	Suppléant

- Article 3.** Un membre avec voix consultative : M. Maxime COUPEY, élu et adjoint à l'aménagement urbain et à la cohésion territoriale est autorisé à participer aux travaux de la Commission d'Appel d'Offres.
- Article 4.** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune.
- Article 5.** M. le sous-préfet du Tarn, M. le Maire et M. le Directeur général des services sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6.** Ampliation sera transmise à M. le Sous-Préfet de Castres (Tarn) et notifiée aux intéressés.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 30 Octobre 2023

 Le Maire  
  
Raphaël BERNARDIN